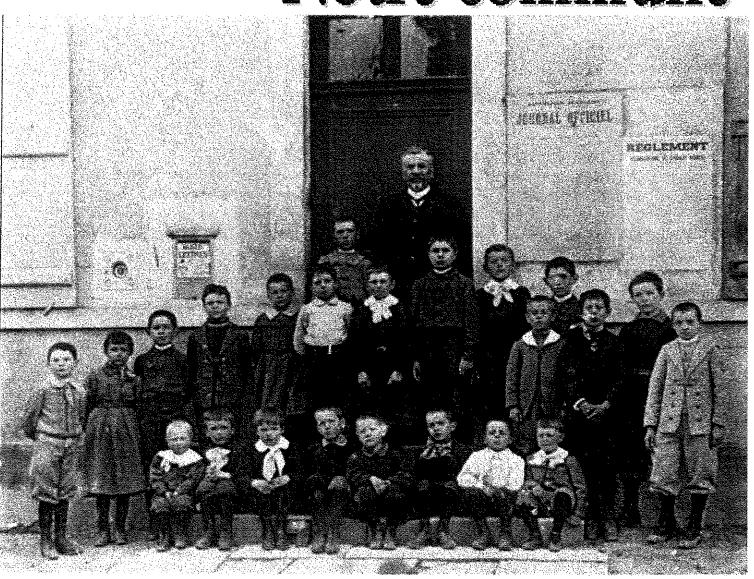
Notre commune



1909... Les reconnaissez-vous?

1.S.S.N. 3/P/01

MARS 2003

Imprimé par

nos soins

Etat civil des mois de décembre 2002 à Février 2003

Naissances:

Antoine HENNON, le 18 novembre 2002 Océane VACHEZ, le 5 février 2003

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès:

Monsieur Albert DELAGNEAU, le 27 novembre 2002

Toutes nos condoléances à la famille.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public aux jours et heures suivants:

Lundi de 9 h à 12 h Mardi de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 11 h

Jeudi de 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Nous vous remercions de faciliter le travail de la secrétaire de mairie en respectant bien ces horaires.

Il est possible de rencontrer madame le maire ou ses adjoints, sur rendezvous, y compris le samedi.

Vous pouvez nous contacter par message électronique: mairie-de-turny@wanadoo.fr

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Extrait des arrêtés préfectoraux DCLAE-B1-1991-207 du 13 Novembre 1991 et DCLD-B1-1994-69 du 3 Mai 1994 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Mme BOUILLON remercie tous les généreux donateurs de livres qui lui permettent d'enrichir le patrimoine de la bibliothèque pour le plus grand plaisir de tous.

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente à la réglementation sur les bruits interdits sur la voie publique (publicité par cris ou chants, utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice, dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, etc.) :

- veilles de Noël et du Jour de l'An,
- Fête de la Musique,
- Fête Nationale du 14 Juillet,
- Fête Patronale annuelle.

La règle de base reste le respect mutuel des voisins.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte au porte à porte des objets encombrants aura lieu:

VENDREDI 23 MAI 2003 VENDREDI 10 OCTOBRE 2003

Les objets encombrants doivent être sortis la veille au soir de la collecte.

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon

Corinne Bourgoin

Jean Chollet

Gisèle Corgeron

Stéphane Gallois

Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

Il est rappelé que tout dépôt sauvage d'encombrants, y compris à côté des bennes est passible d'amende.

SOMMAIRE			
État-civil	p. 2		
Secrétariat de mairie	p. 2		
Collecte des encombrants	p. 2		
Communiqué de la mairie	p. 2		
Compte-rendu du conseil	p.4 à 8		
municipal du 8 octobre 2002	P		
Location de la salle des fêtes	p. 9		
Les Amis du Patrimoine de Turny	p. 10		
Club de l'amitié de Turny	p. 10		
La compagnie du parapluie	p. 11		
Rumeur et polémique	p. 12		
Calendrier des fêtes	p. 12		
Mais qu'est-ce qui peut arrêter	p. 12		
Geneviève ?			
De nouveaux médaillés chez les	p. 13		
pompiers	F		
Le père Noël est passé à la salle	p. 13		
des fêtes	1		
Compte-rendu du conseil p. 14			
municipal du 22 novembre 2002	p. 11 u 21		
Visite de Mgr Gilson, évêque p. 21 d'Auxerre			
		Les news du motoclub	p. 22
Nouvel an et galette: reines et rois	p. 23		
d'un jour	*		
Résultats des concours	p. 23		
Destination Portsmouth	p. 24		
L'ours	p. 25		
Nos amis et ennemis, les chiens	p. 26		
Escapade en Normandie	p. 27		
Turny à la recherche de son passé	p. 28		

Les personnes ayant des difficultés à lire ce journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Amís lecteurs,

Voici votre premier bulletin de l'année 2003.

Il y a quelques semaines, nous échangions nos vœux de bonne et heureuse année. Beaucoup d'entre vous se sont d'ailleurs retrouvés à la Salle des Fêtes à cette occasion et cela dans une ambiance très conviviale.

Mais au-delà de ces bons souhaits, n'y-a-t-il pas plus à faire encore pour améliorer notre qualité de vie, notre savoir-vivre ensemble?

Bien sûr que si, me direz-vous! Et ce sont quelques idées parmi tant d'autres qui me viennent à l'esprit comme:

✓ Ne pas laisser son ou ses véhicules en stationnement gênant,

✓ Ne pas laisser les animaux domestiques errer et souiller les trottoirs,

√ Veiller à ce que les chiens n'aboient pas de façon intempestive,

✓ Ne pas faire hurler les radios, les téléviseurs,

✓ Ne pas hurler soi même,

✓ Ne pas jeter à grand bruit les bouteilles dans les containers à verre tôt le matin ou tard le soir,

✓ Respecter les espaces et les fleurs,...

Rien de bien compliqué à mettre en place et qui, pourtant, améliorerait totalement notre vie de tous les jours.

S'appliquer à respecter l'autre, à respecter le bien commun et recevoir en retour l'attention dispensée aux autres.

N'est-ce pas là aussi vivre une bonne et heureuse année?

Le Maire, Marie-Christine HENNON

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2002

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30 sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Pascal GUENOT (arrivé en cours de séance à 20 H 50), Claude HUGOT.

Etaient absents excusés:

- . Monsieur Alain FROMONT ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal GUENOT,
- . Monsieur Jean-Charles LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie CRUNELLE,
- . Monsieur Gilles VIAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS.

Etait absent: Monsieur Yannick SANTANDREU

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEZANCON.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2002 par Monsieur Stéphane GALLOIS. Arrivée de Monsieur Pascal GUENOT à 20 H 50.

Après lecture, il est apporté quelques observations :

- . Madame Anne-Marie CRUNELLE tient à voir préciser, concernant le titre de propriété de la concession de son défunt mari au Jardin du Souvenir, qu'elle a refusé de faire des recherches en Mairie et de se déplacer en Perception ne doutant pas des recherches infructueuses de Madame le Maire.
- . Madame Gisèle CORGERON précise qu'en ce qui concerne le S.I.V.U. du Créanton, EMERAUDE est une association et non pas une société.

Il est, d'autre part, apporté quelques annotations sur le registre.

Le compte rendu ainsi modifié est accepté par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire tient à apporter les informations suivantes :

- . Les registres ont été rénovés et Madame Gisèle CORGERON en fait passer un au Conseil Municipal. Il est précisé que la facture ne passera pas en investissement car le prix unitaire du registre n'est pas assez élevé (décision de la Trésorerie).
- . Les services du nouveau prestataire de restauration scolaire, JPL Restauration, donnent entièrement satisfaction.
- . Les panneaux de signalisation seront prochainement posés.

Madame le Maire indique qu'elle a amené le jugement de la Cour des Comptes et confirme que c'est bien un jugement.

Monsieur Claude HUGOT indique qu'il a fait des recherches concernant le chemin du Fays et qu'effectivement ce chemin appartient bien à la Commune.

Madame le Maire regrette que la situation ait été bloquée depuis plus d'un an.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1°/ COMPTE DE GESTION 2001

Madame le Maire indique que Monsieur le Percepteur a été invité à la présente réunion et que celui-ci a adressé un fax pour s'excuser de son absence. Toutefois, le compte de gestion a été transmis au Conseil Municipal le 24 septembre et tous les conseillers ont été invités à la réunion de commission des finances qui s'est tenue en présence de Monsieur le Percepteur le 1er octobre 2002.

Madame le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2001 en francs tels que Monsieur le Percepteur les a sortis et qui sont en harmonie avec le compte administratif du Maire.

- Résultats de l'exercice 2001 pour la partie investissement - Résultats de l'exercice 2001 pour la partie fonctionnement 380 560.71 Frs (58 016. 10 €) 1 864 652.21 Frs (284 264.40 €)
 - Total sur les 2 sections confondues

2 245 212.92 Frs (342 280.50 €)

- Résultat de clôture en section investissement 564 568.68 Frs (- 86 067.94 €) Résultat de clôture en section fonctionnement 2 681 912.26 Frs (408 854,89 €)
 - Soit un total de clôture au 31/12/2001 de 2 117 343.58 Frs (322 786.95 €)

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (14 voix pour) le compte de gestion 2001.

2°/ COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas le droit de présider les débats et de voter le Compte Administratif. Elle demande au Conseil Municipal d'élire un Président de séance.

Madame Gisèle CORGERON se porte volontaire.

Madame le Maire demande si le Conseil souhaite voter à main levée ou à bulletin secret pour élire le Président de séance.

Celui-ci décide de voter à main levée.

Le Conseil désigne par 13 voix pour et 1 abstention Madame Gisèle CORGERON pour présider la séance.

Madame le Maire sort de la salle et Madame Gisèle CORGERON reprécise que le compte administratif a été étudié en commission avec l'aide du Percepteur et qu'il reprend les même chiffres en francs que le compte du Percepteur.

- Excédent de fonctionnement 2 681 912.26 F (408 854,89 €)
- Déficit d'investissement - 564 568.68 F (- 86 067.94 €)

Madame Gisèle CORGERON demande de procéder au vote.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (13 voix pour) le compte administratif 2001.

Madame le Maire regagne la salle et remercie le Conseil d'avoir voté le compte administratif. Elle reprend la présidence de la séance.

3º/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2001

La section d'investissement faisant ressortir un déficit, Madame le Maire propose d'affecter sur le compte 1068 la somme de 564 568.68 Frs, soit 86 067,94 € correspondant au déficit d'investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (14 voix pour).

4°/ ÉLECTION D'UN ADJOINT

Madame le Maire informe le Conseil de la démission pour raison professionnelle de Monsieur Pascal GUENOT de son poste d'adjoint et propose l'élection d'un nouvel adjoint.

Elle indique qu'elle a l'intention de modifier la répartition des délégations, à savoir de donner la délégation travaux et cimetière à Madame Gisèle CORGERON et de confier à l'adjoint élu les finances et le matériel.

L'élection de ce 4^{ème} adjoint ne modifie pas le rang du 1^{er} adjoint qui reste Madame Gisèle CORGERON, le 2^{ème} adjoint qui reste Madame Corinne BOURGOIN, seul Monsieur Alain FROMONT qui était 4^{ème} adjoint devient 3^{ème} adjoint.

Madame le Maire demande s'il y a des questions à ce sujet et si le Conseil peut passer au vote.

Monsieur Stéphane GALLOIS se porte candidat pour le poste de 4ème adjoint.

Il est procédé au vote par bulletin secret. 14 bulletins se trouvent dans la corbeille.

Monsieur Stéphane GALLOIS est élu adjoint au premier tour de scrutin par 12 voix pour et 2 abstentions.

5°/ INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Suite aux dispositions de la loi du 27/02/02, les indemnités des adjoints ont été revalorisées.

Madame le Maire propose qu'à compter du 01/11/02, les indemnités des adjoints soient revalorisées à 8.25 % de l'indice 1015, (soit 293.87 € bruts à ce jour).

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (14 voix pour) la revalorisation de l'indemnité des adjoints.

Ces indemnités pourraient être revues en fonction du rang des adjoints et de la charge de travail.

6°/ CONTRAT RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Madame le Maire indique qu'elle a demandé à la société S.T.S. de revoir à la baisse leur contrat, ce qui le fait passer de 28 158.94 € HT à 26 160.00 € H.T., la différence équivalant à environ un mois de ramassage.

Madame le Maire aimerait que l'année prochaine la commune se regroupe avec d'autres communes afin de bénéficier d'une T.V.A. de 5.5 % au lieu de 19.6 % pour une commune seule. Les communes concernées seraient Venizy et Champlost.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le contrat avec la société S.T.S. à hauteur de 26 160.00 € H.T.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (14 voix pour) la signature du contrat par Madame le Maire avec la société S.T.S.

7°/ ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier du Syndicat d'Electrification demandant la nomination d'un délégué suppléant de plus.

Actuellement les 2 déléguées titulaires sont Mesdames Anne-Marie CRUNELLE et Marie-Christine HENNON, et la déléguée suppléante est Madame Gisèle CORGERON.

Il est précisé que les réunions se passent le mercredi et qu'il y en a environ 3 par an.

Monsieur Luc DELOUHANS se propose au poste de délégué suppléant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (14 voix pour) l'élection de Monsieur Luc DELOUHANS au poste de délégué suppléant au Syndicat d'Electrification.

8°/ CONVENTION TERRAIN DES MARAULTS

Madame le Maire rappelle qu'il avait été distribué dans les boîtes aux lettres et noté dans le bulletin municipal un communiqué informant de la mise à disposition de ce terrain et que les personnes intéressées devaient faire acte de candidature pour le 15 mars 2002.

La volonté du Conseil Municipal est de mettre ce terrain à disposition d'un particulier.

Madame le Maire indique qu'elle souhaite établir une convention précaire pour l'Euro symbolique pour éviter de passer par notaire et informe que seul Monsieur Luc DELOUHANS lui a fait part de son intérêt pour la mise à disposition du terrain des Maraults.

Le terrain devra rester en herbe et une clôture non agressive devra permettre à la commune d'utiliser ledit terrain pour une fête ou un feu d'artifice.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés 14 voix pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Monsieur Luc DELOUHANS.

9°/ QUESTIONS DIVERSES

Tarif garderie scolaire:

Madame le Maire informe le Conseil d'un changement de personnel au niveau de la Perception de Brienon. Ce personnel demande à ce que la délibération du tarif de garderie scolaire soit complétée.

Il est donc rappelé, ci-après, les tarifs de la garderie :

- 0.80 € la matinée
- 0.80 € la soirée

Le Conseil donne son accord pour apporter cette précision.

Action au Tribunal Administratif intentée par 3 des anciens Adjoints de la Municipalité précédente, concernant le remboursement d'une partie de leurs indemnités de fonction.

Lors de la séance du 2 avril 2001, il avait été voté par le Conseil l'autorisation à Madame le Maire de défendre la commune en justice.

La délibération devant être complétée au cas par cas, Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de défendre la commune contre l'action des 3 adjoints intentée au Tribunal Administratif. Madame Gisèle CORGERON tient à préciser que ce vote ne concerne que le principe de défense de la commune et non l'action engagée.

Le conseil vote

11 voix pour

3 voix contre: Mme Anne-Marie CRUNELLE, Monsieur Jean-Charles LEFEVRE, Monsieur Claude HUGOT

Madame le Maire demande s'il y d'autres sujets à aborder.

Madame Anne-Marie CRUNELLE indique qu'il lui a été signalé que sur la place de la Mairie, les éclairages sont sales, et donc peu efficaces.

Madame Gisèle CORGERON précise que Monsieur DUAUT (responsable de la D.R.T.P.) lui avait promis le 25 juillet que ce serait fait dès son retour. Or, au 9 octobre, rien n'est fait.

Elle se charge de le recontacter et en profitera pour lui réclamer un devis non reçu à ce jour.

Monsieur Luc DELOUHANS aborde le sujet de la réglementation mise en place concernant le stationnement au Bas-Turny.

Les interdictions de stationner le long des habitations permettent dorénavant aux automobilistes qui vont en direction des Pommerats d'augmenter leur vitesse. Cela est très dangereux car il y a beaucoup d'enfants.

Il est rappelé que le problème des excès de vitesse n'est pas particulier à la Commune de Turny. Madame le Maire propose qu'il soit demandé à la gendarmerie de faire des contrôles radar et d'informer au préalable par l'intermédiaire du bulletin.

Monsieur Jean-Marc FOUCHER demande ce qu'il en est du sondage de portage de pain.

Madame le Maire indique que le sondage n'est, à ce jour, pas exploité et que le boulanger de Champlost n'en a pas encore pris connaissance.

Affouages

Monsieur Claude HUGOT s'inquiète des portions restées en forêt.

Madame le Maire précise qu'il y a de gros problèmes dans les affouages :

- . des gens ont débardé des lots qui ne leur appartenaient pas,
- . le débardage devait être fait pour le 31/08/02, dernier délai. Passé ce délai, normalement le bois resté en forêt devient propriété de la commune. Or, à ce jour, tout n'a pas été débardé.

L'O.N.F. a donc délégué, à titre grâcieux, vu les bonnes relations qu'elle entretient avec la commune, 6 personnes sur place pour faire le point.

Les stères non distribués seront prochainement attribués.

Madame le Maire rappelle que les affouages ne rapportent rien à la commune.

Monsieur Claude HUGOT demande que les trous du chemin du Grislard soient rebouchés.

Monsieur Stéphane GALLOIS indique que M. DEBREUVE a fait retirer les troncs d'arbre qui se trouvaient sur la route des Varennes et que maintenant les abords de la route sont dangereux.

Madame le Maire propose d'aller voir sur place.

Madame Gisèle CORGERON pose le problème du nettoyage du lavoir du Fays et s'inquiète de fissures précédemment remarquées.

Madame le Maire indique que le travail de curage a été commandé.

Monsieur Jean-Marc FOUCHER aborde le problème des eaux pluviales et demande s'il est prévu de faire le bordurage des hameaux et donne en exemple M. LOMBARDO chez qui les eaux pluviales rentrent.

Madame le Maire remarque que la solution trouvée à ce sujet ne s'est pas révélée efficace.

L'assainissement étant prévu, il serait dommage de faire le bordurage pour le casser d'ici 3 ou 4 ans lors des travaux de l'assainissement.

Monsieur Claude HUGOT demande ce qu'il en est du terrain « Gueule de Loup ».

Il lui est répondu que l'on attend un devis de l'O.N.F.

Madame Gisèle CORGERON précise qu'il faudrait que la surface fasse 1 hectare minimum pour avoir droit à une subvention.

Monsieur Stéphane GALLOIS indique qu'on lui a demandé s'il serait possible que les convocations à réunion de conseil municipal soient transmises un peu plus tôt.

Madame le Maire rappelle que le délai légal est de 3 jours francs. Elle veut bien essayer mais ne promet rien.

Il a été demandé à ce que le cimetière soit signalé dans le pays.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

TARIFS 2003

Lors de la séance du 30 janvier 2003, le conseil municipal a arrêté les tarifs suivants pour l'année 2003:

	LOCATION DU FOYER		LOCATION DE LA PETITE SALLE	
Tarif <u>en euros</u>	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Location 24 h	74	125	30	52
Location 36 h	90	156	38	65
Location 48 h	117	188	49	78
Location 72 h	140	203	59	84
Jour supplémentaire	24	31	10	13
Caution	200	200	80	80

Les frais de téléphone et de chauffage sont facturés en plus, selon votre consommation. Si vous louez simultanément les deux salles, la location de la petite salle est à demi-tarif. Pour le ménage, le tarif est maintenu à 10 euros pour la petite salle et à 40 euros pour la grande salle.

LOCATION DES CHAISES, BANCS ET TABLES:

Il est possible de louer des chaises, bancs et tables au tarif suivant (forfait de 5 jours non fractionnables):

Chaise: 0,50 euros

Banc: 0,60 euros

Table: 1,20 euros

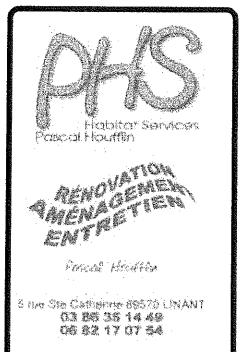
Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

Les associations et les personnes désireuses de louer la salle des fêtes de Turny sont invitées à s'y prendre suffisamment tôt afin de ne pas se trouver prises au dépourvu.

Pour toute réservation nous vous rappelons que vous devez contacter :

Mme Noëlle FOURNIER, à partir de 18h30

au 03 86 35 32 06





PISCINES LOISIRS CONFORT

Des professionnels à votre service

Piscines - Kits - Produits - Accessoires Adoucisseurs - Osmoseurs

30, Route de la Brumance - Bas Turny - 89570 TURNY . Tél./Fex. 03,86,35,16,73 - Siret 334 769 213 00011

Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny

En 2002, plusieurs activités ont été menées par l'association :

- -Loto le 23 février : 162 joueurs
- Exposition de cartes postales anciennes lors de la fête de Turny les 25 et 26 mai 2002 : 210 visiteurs
- Concert en l'église de Turny le 6 juillet : 70 mélomanes
- -Rallye promenade le 31 août : 23 équipes

L'association a

- octroyé une subvention de 152€ au centre de loisirs,
- entretenu maintes fois la toiture du lavoir de Linant (elle est saccagée périodiquement),
- rénové les puits du Saudurant et du Fays pour 868,33 €, les travaux ont été réalisés par Vitavie.



Les membres du Club de l'Amitié vous informent que leur assemblée générale aura lieu:

Dimanche 23 mars à la salle communale.

Nous aimerions partager avec vous le récit de nos petits voyages, les descriptions de nos visites et nos projets.

Pourquoi n'y aurait-il pas à Turny des aînés qui favoriseraient la solidarité? Nous ferons appel aux bonnes volontés pour nous aider dans nos projets. Ce serait dommage que ce club fondé avec tant de bonnes volontés ne continue pas. Les années passent et le club doit continuer la route.

Nous invitons amicalement toutes les personnes intéressées. Comme de coutume l'assemblée sera suivie d'un repas. Vous pourrez passer un agréable après-midi.

À bientôt

Le bureau

Les membres de L'association ont le plaisir de vous inviter à participer au prochain loto le **samedi 15 mars 2003** à la salle des fêtes de Turny à 20h30.

Le carton pour la soirée sera en vente à 5 €. Il sera possible d'en acheter auparavant auprès des membres de l'association ou des jeunes qui vous solliciteront. Votre carton sera « tenu » par des présents. 4 cartons sont proposés pour 16 € et 5 cartons pour 20 € la soirée. De très nombreux lots sont à gagner. L'an dernier grâce à la générosité de particuliers, entreprises ou artisans, ils ont atteint une valeur de 2300 €.

Pour la prochaine fête de Turny, les amis du Patrimoine espèrent pouvoir réaliser une exposition de photos de classe. Une conférence « très pittoresque » sur les instituteurs de Turny avant 1950 dans le canton de Brienon aura lieu le samedi (heure à confirmer) et sera animée par François Genreau. Cette exposition fera le lien avec l'histoire des écoles paraissant dans chaque bulletin municipal. A ce sujet, les membres tiennent à remercier ceux d'entre vous qui ont prêté des photos.

N'hésitez pas à nous contacter si vous possédez de tels trésors...(ils seront restitués avant l'exposition qui présentera des copies)

Les membres de l'Association des Amis et du Site et du Patrimoine de Turny remercient Mme Gisèle Corgeron d'offrir gratuitement à l'occasion du loto du 15 mars 2003 (et des lotos précédents) le gros lot à savoir une location à Valloire pour une semaine.

Pour l'association, la secrétaire : Christine Chollet

à bientôt.

Pour l'association la Présidente Gisèle Corgeron

loa compagnie du Tarapluje

Ce sont près de 250 personnes qui sont venues nous applaudir lors de notre dernier spectacle: « La Surprise» de Pierre Sauvil. Nous les remercions chaleureusement de leur fidélité et nous espérons leur avoir donné une occasion agréable de se distraire en oubliant tous les soucis de la vie quotidienne! Le sujet de la pièce était choisi pour cela! En tous les cas, nous avons mis toute notre énergie pour vous procurer un maximum de plaisir.

La troupe va maintenant se remettre à la lecture pour trouver un texte comme vous les aimez, mais aussi une distribution offrant à chacun d'entre-nous un véritable plaisir de travailler son rôle tout au long de l'année.



Le président D. GUILLEMIN



CJ

Vu côté coulisses...

Vous nous êtes fidèles, merci... voici pour vous un pot pourri de ce qui se passe lorsque nous sommes derrière le rideau...



Alors? Ils sont là?



Le maquillage... un moment important... nous rentrons dans la peau du personnage... Et puis les hommes apprécient... d'être entre les mains de Sylvie et Betty!



Nous profitons aussi de ce contact pour rappeler à toutes les personnes intéressées par une activité telle que son, lumière, décors, mise en scène, ou jeu de l'acteur, de venir prendre contact à l'une de nos répétitions du vendredi soir à la salle communale (20h45). Nous leur réserverons le meilleur accueil.



Ouh là! il y a de l'orage chez les Chabrier!



Une petite relecture... pour se rassurer!

Rumeur et polémique

Au départ ce n'est qu'une rumeur, un bruit qui court (dû peut-être à une vague possibilité, non encore établie), qui demande d'être exposé, étudié, débattu, argumenté, complété de renseignements non encore disponibles, avant de devenir un véritable sujet de polémique (qui incite à la dispute, donc à l'opposition). Pas de quoi fouetter un chat, dit-on. Et pourtant, un sujet, loin d'être à l'ordre du jour, devient un centre d'inquiétude. Il s'ensuit rapidement une opposition farouche. On trouve rapidement une foultitude de gens, exprimant moult arguments, s'opposant à ...??? Rien. A un projet qui n'existe pas. Tout ceci mobilisant les énergies et le temps de tous. Certains pour parler, colporter les informations parfois incomplètes, fausses ou erronées. D'autres pour tenter de répondre, de rassurer, de corriger, de remettre les choses à leur place. Tout cela mobilise du temps, de l'énergie de la part de tous et de chacun. A-t-on trop d'énergie pour se permettre d'en dépenser à des fins inutiles ? . A moins qu'il n'y ait un but, une finalité dont je ne soupçonne l'existence.

Il existe plusieurs sujets aux quatre coins de notre grande commune qui font l'objet de tels scénarios. Rassurez-vous, la commune de Turny est une démocratie qui fonctionne. Les sujets sont débattus en commission, exposés et votés au conseil municipal dont le compte-rendu est affiché dans tous les hameaux dans la semaine qui suit cette réunion publique, puis publié en intégralité dans ces pages à chaque parution. Par ailleurs, et en droit de réponse, ce journal, nous le voulons ouvert, il vous est donc possible de nous faire passer un article à publier.

Cessons donc polémique et rumeur, et exprimons-nous clairement. Tout le monde a le droit de s'exprimer, mais aussi de se tromper.

CALENDRIER DES FÊTES

8 Mars 2003: bal costumé des écoles à la salle des fêtes de Turny

15 Mars 2003: Loto du Patrimoine à la salle des fêtes de Turny

23 Mars 2003 : Assemblée du club de L'Amitié et repas à la salle des fêtes de Turny

5 Avril 2003: Loto des écoles à la salle des fêtes de Chailley

24 et 25 Mai 2003: Fête patronale

Du 29 au 31 Mai 2003 : voyage des pompiers

3 Août 2003: 5ème moto cross départemental UFOLEP au Fays

30 Août 2003: Rallye promenade des amis du site et du patrimoine de TURNY

31 Août: Fête du cidre au terrain des Maraults

25 Octobre 2003 : Repas des pompiers et bal à la salle des fêtes de Turny

6 Décembre 2003 : Repas de Sainte Barbe le soir et bal des pompiers

MAIS QU'EST-CE QUI PEUT ARRÊTER GENEVIÈVE?



Dans notre édition de mai 2002, nous avions relaté l'ascension implacable du nombre de prêts de livres et CD à la bibliothèque de Turny. Cette année encore Mme Bouillon fait exploser les statistiques!

S.G.

Pour vous donner une idée du travail fourni:

Le nombre de livres empruntés est passé de 4879 en 2001 à 5423 en

2002 (soit une hausse d'environ 11 %) tandis que le nombre de CD empruntés est passé de 1 509 à 2066 (soit une hausse de près de 37 %)!

Nul doute que l'accueil de notre bibliothécaire y est pour quelque chose...

DE NOUVEAUX MÉDAILLÉS CHEZ LES POMPIERS



Le 6 décembre dernier, à l'occasion de la Sainte-Barbe, le lieutenant Muguet, a remis officiellement la médaille d'or au caporal Michel Badault pour trente ans de service et celle de vermeil au sapeur deuxième classe Roger Hochereau pour vingt-cinq années de service. Leur chef de corps Jean-François Bouzonie, quant à lui, a reçu ses galons de caporal-chef.

Il a aussi été décidé que des manœuvres seraient faites conjointement avec les pompiers de Saint Florentin.

MB CB

LE PÈRE NOËL EST PASSÉ À LA SALLE DES FÊTES

Le 21 Décembre, la salle des fêtes a résonné de rires d'enfants lorsque les clowns les ont associés, ainsi que leurs parents, à leur spectacle.







De bien beaux bébés... Leurs mères d'un jour ont eu du travail pour les nourrir!





Tous, petits et grands, ont apprécié ce moment de détente couronné par l'arrivée du Père Noel qui a gâté tous les enfants avant un bon goûter.

MB CB

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2002

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30 sous la présidence de Madame Gisèle CORGERON, 1^{ex} Adjoint au Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE (arrivée à 20 H 40), Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Alain FROMONT, Stéphane GALLOIS, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT.

<u>Etaient absents excusés</u>: Madame Marie-Christine HENNON, ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Claude HUGOT, Monsieur Jean-Charles LEFEVRE.

Etait absent: Monsieur Pascal GUENOT

Secrétaire de séance : Monsieur Yannic SANTANDREU.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2002 par Madame BEZANCON. Arrivée de Madame CRUNELLE à 20 H 40.

Après lecture, Madame CORGERON indique qu'en ce qui concerne le terrain des Maraults, il aurait dû être précisé qu'en cas de besoin, le terrain doit être à la disposition de la commune. Monsieur DELOUHANS précise que la convention est très claire sur ce point. Elle apporte quelques informations sur des points évoqués dans ce compte rendu.

La tournée au porte à porte du boulanger de Champlost débutera à partir du 3 décembre aux environs de 9 H 00 à Bas-Turny. Seuls Turny et Linant ne sont pas concernés.

Les lampadaires de la place de la Mairie n'ont toujours pas été nettoyés malgré les nombreuses demandes de Madame CORGERON et Monsieur FROMONT.

En ce qui concerne les fissures des murs du lavoir du Fays, VITAVIE devait les colmater. Or cela leur a été impossible, la pluie ayant fait monter le niveau d'eau.

Le compte rendu est accepté par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame CORGERON indique l'erreur dans l'article de l'Yonne Républicaine concernant l'ordre du jour et précise que la commune ne vend pas de parcelle mais qu'il s'agit de la vente des chablis parcelle 28.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1º/ <u>DECISIONS MODIFICATIVES</u>

Madame CORGERON donne la parole à Monsieur GALLOIS.

Monsieur GALLOIS propose au Conseil de voter un crédit supplémentaire pour pouvoir procéder au remboursement de 2 cautions de loyer. Il est donc proposé les crédits supplémentaires suivants :

- investissement dépenses sur compte 165, remboursement cautions : + 900 €
- investissement recettes sur compte 165, dépôts et cautionnements reçus : +900 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le crédit supplémentaire pour le remboursement des cautions.

2°/ TRAVAUX ECOLE

Suite à la Commission du Bâtiment du 14/11/02, Madame CORGERON informe le Conseil des différents travaux prévus pour les écoles, en particulier à l'école primaire. Il est envisagé la clôture de la cour, la construction d'un préau, les peintures de la classe, le chauffage à revoir (sceller les radiateurs) et la remise aux normes de l'électricité. Elle précise qu'il faut compter un délai de 2 à 3 mois pour l'octroi d'une

subvention. L'étude des différents devis sera faite en commission ultérieurement.

Lecture des devis TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Clôture	5 360.00 €	6 410.56 €
Préau	18 328.20 €	21 920.53 €
Peinture	11 463.85 €	13 710,76 €
Chauffage	718.27 €	859.05 €
Electricité	2 702.37 €	3 232 03 €
Cuisine maternelle	9 910.00 €	11 852.36 €
TOTAL	46 619,46 €	57 985.29 €

Monsieur DELOUHANS demande ce que comporte le devis de peinture pour un montant de 13 710.76€ TTC. Madame CORGERON précise que tout est inclus (le couloir, les halls d'entrée). Il faut prévoir aussi l'enlèvement des feuilles de plomb dans la classe primaire.

Monsieur GALLOIS demande si la clôture de l'école maternelle est prévue, il lui est répondu que non. Madame CORGERON précise que la subvention est accordée sur un devis HT et que l'on ne peut pas commencer les travaux avant l'accord de subvention. Elle demande le vote pour autoriser Madame le Maire à monter le dossier de subvention pour une enveloppe de 59 000 € TTC.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour donner l'autorisation à Madame le Maire d'instruire le dossier de subvention.

3°/ TRAVAUX ATELIER COMMUNAL

Il n'y a pas l'électricité dans l'atelier, et la porte existante est à refaire.

- Travaux d'électricité:

2 064.30 € TTC (devis le plus élevé)

- Pose d'une porte sectionnelle :

6 732.28 € TTC.

Soit un coût prévisionnel global de 8 802.58 € TTC arrondi à 10 000 € TTC.

Tous les devis seront étudiés ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (12 voix):

- donne son accord pour ces travaux
- Charge Mme le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Général.

4°/ AMENAGEMENT DE LA PETITE SALLE DU FOYER

S'agissant de travaux d'entretien, il n'y a pas possibilité d'obtenir de subventions. La commission propose :

- la pose d'un compteur électrique pour un montant de 885.00 € TTC
- installation d'une kitchenette (meuble acheté cet été en solde) pour un montant de 272,69 € TTC
- sèche-mains grande salle pour un montant de 273.70 € TTC
- sèche-mains petite salle pour un montant de 431.55 € TTC

La Commission a également proposé des stores enrouleurs pour un montant TTC de 1 052.33 €. Madame CRUNELLE demande s'il est possible d'avoir une subvention vu que c'est une salle qui va être utilisée par les associations. Madame CORGERON précise que non car ce n'est pas une création et que cette salle est à la disposition également de la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'aménagement de la petite salle du foyer pour un montant TTC de 2 915.28 €.

Madame CORGERON précise que toutes les Associations disposeront d'armoires fermant à clé.

5°/ POSE DE STORES A L'ECOLE MATERNELLE

L'institutrice de maternelle demande la pose de stores. La commission a étudié les devis et retenu celui d'un montant de 610.00 € HT, soit 729.56 € TTC. Madame CORGERON précise que ce sera sous forme de rideaux hors feu. Considérant qu'il s'agit d'une première installation, elle demande le paiement de cette dépense en investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la pose de stores à l'école maternelle pour un montant TTC de 729.56 € à passer en investissement.

Ceux de la salle de repos ne sont pas hors feu. Madame CORGERON demande l'accord du Conseil pour demander un devis et les faire poser. Elle demande que l'entreprise de Monsieur Gilles VIAUT aille voir les fenêtres.

6/ REFECTION MOBILIER EGLISE

Madame CORGERON indique que l'estrade de l'autel doit être réparée.

La commission a étudié différents devis et retenu:

- pour l'estrade : un devis d'un montant de 598,21 €H.T.
- en ce qui concerne la stale, le plancher n'existe plus, devis d'un montant de 124.79 € H.T.
- le confessionnal n'a plus de côté gauche, devis d'un montant de 273.65 €H.T.

Les Beaux-arts sont prêts à verser une subvention en 2003 mais les travaux peuvent être réalisés avant. Monsieur DELOUHANS demande si c'est du mobilier ou de l'immobilier.

Madame CORGERON informe le Conseil que Madame CLERC vient le 26 novembre.

Certaines personnes n'étaient pas sûres que ce soit à la commune d'intervenir sur l'église mais à la paroisse. Madame CORGERON fait un résumé pour expliquer ce qu'il en est. En 1906, il y a eu séparation de l'église et de l'Etat. Le 12 mars tout ce que contenait l'église a été inventorié et est devenu propriété communale. L'inventaire lui a été faxé. Celle-ci précise que par rapport à celui-ci, des biens ont disparu. Il est indiqué également que l'autel de gauche demande de gros travaux plus complexes. L'entrepreneur propose un travail en régie, dont le coût peut être de 915 € à 1 525 €.

Madame CORGERON précise que la commission est favorable. Elle indique également que Madame HUMBERT des Beaux-arts a demandé un bilan des vitraux.

Il est noté également qu'à l'entrée de l'église sur le pilier de gauche les tuiles tombent et que cela est dangereux. Monsieur BONNET, tailleur de pierre, doit fournir un devis.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la proposition des travaux de l'église pour un montant H.T. de 996.65 € et un montant HT entre 915 € et 1 525 € et charge Madame le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes concernés.

7/ ECLAIRAGE PUBLIC « BAS TURNY »

Madame CORGERON donne la parole à Monsieur FROMONT. Il explique qu'afin de bénéficier de subventions du Syndicat d'électrification, il est nécessaire de signer une convention pour lui confier la maîtrise d'œuvre déléguée. Cette convention est valable un an mais elle n'a pas été faite pour l'année 2002.

Pour information, la participation maximum annuelle du Syndicat est de 7 622.45 € TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la convention et charge Madame le Maire de la signer.

Enfouissement du réseau France Télécom, rue de la Brumance.

COUT DES TRAVAUX

1638,81 €uros TTC

Majoration pour imprévus + 5%

81,94 €uros TTC

COUT PREVISIONNEL TOTAL

1720,75 €uros TTC

Participation du Syndicat 50% du TTC

860,00 €uros

Participation Commune 50% du TTC

860,00 €uros

Eclairage public renforcement souterrain rue de la Brumance

COUT DES TRAVAUX

4023,18 €uros TTC

Majoration pour imprévus + 5%

201,16 €uros TTC

COUT TOTAL

4224,34 €uros TTC

Participation Syndicat

- restitution identique d'un point lumineux

1212,00 €uros HT

- sur le reste des travaux 50% du HT

1160,00 €uros HT

Total participation syndicat

2372,00 €uros HT

Participation Commune

- 50% du HT du reste des travaux

1160,00 €uros HT

- TVA 19,60%

692,00 €uros

Total participation commune

1852,00 €uros

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le renforcement du poste concernant le Bas-Turny.

Rénovation armoire éclairage public « L'Hôpital »

Monsieur FROMONT indique que l'armoire n'est plus aux normes et est dangereuse. La lecture des devis est faite:

COUT DES TRAVAUX

1134,00 €uros HT

Majoration pour imprévus +5%

56,00 €uros HT

1190,00 Euros HT

TVA 19.6 %

233,00 Euros

COUT TOTAL TTC

1423,00 €uros TTC

Participation Syndicat 50% du montant HT

595,00 €uros HT

Participation Communale 50% du montant HT

595,00 €uros HT

TVA 19.60%

233,00 Euros

Participation Totale Commune

828,00 €uros TTC

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la rénovation de l'armoire électrique de l'Hôpital.

Monsieur FROMONT indique qu'il a demandé à D.R.T.P. de changer les ampoules chemin de Cornat. Ils ont été relancés maintes fois. Madame CORGERON propose qu'un courrier leur soit adressé pour leur signifier notre mécontentement.

Monsieur VIAUT demande s'il n'existe pas d'autres entreprises qui pourraient exécuter le même travail. Monsieur DELOUHANS indique qu'un contrat d'entretien nous lie à D.R.T.P. Madame CORGERON précise que ce contrat n'est pas encore signé car il vient seulement d'être reçu.

8°/ MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – DEVIS DEFINITIFS

Monsieur FROMONT donne lecture des devis étudiés en commission le 20/11/02 :

CHEMIN DES PERRIERES « Courchamps »

Assainissement pluvial sur 13 mètres linéaires – busage de fossés

devis retenu: Ent T.R.S: 1364,00 €uros HT

FOSSE LE LONG DU RD 220 - « Le Fays »

Assainissement pluvial sur 6 mètres linéaires – busage de fossés

devis retenu: Ent T.R.S 938,00 €uros HT

CHEMIN DU GRISLAR - « Linant »

Assainissement pluvial et renforcement de chaussée Devis retenu: Ent T.R.S: 10307,50 €uros HT

Subvention de 1414,12 Euros (16.40 % de l'estimation D.D.E.)

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) les devis proposés pour la modernisation de la voirie ainsi que l'instruction du dossier par Madame le Maire pour la subvention d'un montant de 1 414.12 € (soit 16.40 % de l'estimation D.D.E.).

9°/ ILLUMINATIONS NOEL

Madame CORGERON donne la parole à Madame BOURGOIN, qui indique qu'un budget a été voté afin de compléter les achats de l'année dernière.

Un poteau doit être mis entre le Bas-Turny et Turny afin de pouvoir installer le cadre « Bonnes Fêtes » car le lieu de l'installation de l'année dernière n'était pas aux normes. Ce poteau sera posé par D.R.T.P. la semaine prochaine (mât de 7 m démontable). Madame BOURGOIN précise que les deux poteaux face à face pourront servir pour annoncer d'autres manifestations.

Montant du poteau pose comprise 996 € TTC.

La commission propose l'achat de tubulaires lumineux bleus pour illuminer la poste, la fontaine, des étoiles jaunes et blanches pour mettre de chaque côté des cloches achetées l'année dernière ainsi que des guirlandes à lucioles pour mettre dans les arbres face à la Mairie. Madame Lucette RABY donne un sapin qui sera installé sur la place de Linant décoré de guirlandes et de paquets cadeaux. (il n'y aura pas de guirlandes électriques). Comme tous les ans, il y aura également un sapin décoré sur la place de la Mairie. Monsieur FROMONT précise que l'année dernière il faisait 7 m et que cette année il fera 5 m.

Madame BOURGOIN indique que l'O.N.F. fournit à la commune à titre gratuit 40 sapins. Ces sapins seront décorés avec les paquets faits par Madame BOUILLON.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'achat du matériel pour les illuminations de Noël ainsi que les installations s'y afférant.

10°/ CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur GALLOIS informe le Conseil que 3 entreprises ont été contactées. Neuf modèles différents ont été proposés en location et en achat. La commission a étudié les différentes propositions et suggère l'achat d'un photocopieur d'occasion entièrement révisé CANON GP 405 chez YONNE COPIE pour un montant HT de 6 500 € soit 7 774 € TTC.

Ce photocopieur est assorti d'un contrat d'entretien d'un montant de 0.0105 € la copie par tranche de 100 copies. Ce photocopieur est doté d'un chargeur, agrafeuse trieuse et il fait 40 copies/minute.

Monsieur GALLOIS indique que Monsieur CHOLLET est allé faire des essais. Le Conseil prend connaissance des copies faites. Le vieux photocopieur est repris par YONNE COPIE.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) l'achat du photocopieur CANON GP 405 pour un montant HT de 6 500.00 € et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance.

11°/ VENTE DE CHABLIS PARCELLE 28

Madame CORGERON indique que Madame le Maire ne participera pas au vote. Elle précise qu'il s'agit de bois endommagés par la tempête de 1999 et que l'O.N.F. a lancé un appel d'offre. La commission a étudié les offres et la conclusion donnée par l'O.N.F. qui préconisait de retenir la proposition de la société HENNON par rapport à celle de Monsieur CEBRUNSKA qui ne souhaite pas prendre le bois de chauffage. La commission a suivi l'avis de l'O.N.F. pensant qu'ils sont plus compétents pour le choix.

Madame CORGERON demande si le Conseil est d'accord pour entériner ce que la commission a décidé.

Le conseil vote: 11 voix pour

12/ QUESTIONS DIVERSES

Eclairage extérieur foyer: Madame CORGERON indique que la petite salle du foyer n'a pas d'éclairage extérieur de même que la salle des Fêtes. Elle a demandé à JAULGELEC un devis dans l'urgence pour permettre au Conseil d'avoir une base de prix.

Pose d'un halogène avec détecteur : 545,38 € TTC. Madame CORGERON précise qu'un système de minuterie serait plus approprié et demande au Conseil s'il en accepte la réalisation.

Monsieur CHOLLET indique qu'une minuterie à l'intérieur de la salle ne permettra pas d'allumer de l'extérieur. Madame CRUNELLE pense que le système halogène est très bien mais que le coût est élevé. Madame CORGERON propose de demander d'autres devis et demande au Conseil de voter. Monsieur GALLOIS précise que les prévisions budgétaires sont suffisantes pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour l'installation de la lumière extérieure de la petite salle du foyer voire la grande et laisse le soin à la Commission des bâtiments de choisir l'entrepreneur.

SIVU Fourrière du Sénonais: Madame CORGERON informe le Conseil de la réception du rapport d'activité 2001 de la Fourrière du Sénonais. Celui-ci est mis à la disposition du Conseil au secrétariat de Mairie. Monsieur CHOLLET précise qu'il avait été demandé à la Fourrière du Sénonais de renvoyer ce rapport aux Maires. Il indique que 3 communes demandent leur rattachement et que toutes les communes adhérentes doivent délibérer pour que celles-ci puissent adhérer. Ces trois communes sont ARMEAU, ST-SEROTIN et PLESSIS ST-JEAN. Vu le nombre important d'adhérents (126 à ce jour), ce seront les dernières communes rattachées à la Fourrière.

Le conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) le rattachement des communes d'ARMEAU, ST-SEROTIN et PLESSIS ST-JEAN à la Fourrière du Sénonais.

Informations diverses sur travaux réalisés :

Madame CORGERON informe le Conseil des travaux réalisés :

- remplacement de serrures du portail entre la maternelle et le primaire
- remplacement des carreaux cassés de l'école maternelle
- installation de prises pour branchement internet à l'école maternelle
- muret supprimé à l'entrée de l'école maternelle
- réparation de la cloison WC de l'école primaire par M. HOUFFLIN
- changement de la serrure de l'école primaire.

Monsieur FROMONT précise qu'il est allé voir et qu'apparemment la serrure a été forcée.

Rénovation du puits du Saudurant: Madame CORGERON indique que la société VITAVIE va faire des travaux de rénovation du puits du Saudurant car il est dangereux et propose que la prise en charge des travaux soit faite par l'Association du Patrimoine.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la prise en charge par l'Association du Patrimoine des travaux à effectuer du puits du Saudurant.

Problème de voisinage au Fays:

Madame CORGERON donne lecture de la lettre de M. et Mme BEAUFRERE du FAYS datée du 30/09/02 et de la réponse faite par Madame le Maire, concernant les désagréments occasionnés par des enfants jouant au ballon. Un courrier émanant d'autres personnes a également été reçu pour le même problème mais elles n'ont pas demandé à ce qu'il soit lu publiquement. Elle indique que Madame le Maire a reçu les parents des enfants concernés.

Monsieur SANTANDREU réagit vivement et déclare qu'une telle lecture livrant publiquement le nom des familles est diffamatoire.

Il est précisé que c'est à la demande de parents concernés que ce courrier a été lu.

Monsieur SANTANDREU ajoute que les parents n'ont pas été convoqués par Madame le Maire mais que c'est à leur demande qu'elle les a reçus. Il tient à préciser que la lettre du Maire adressée aux parents n'est pas une convocation mais une lettre de menace et déplore que Madame le Maire ne l'ait pas jointe au dossier.

Madame BEZANCON prend la parole et rappelle que depuis 36 ans qu'elle est domiciliée au Fays jamais il n'y a eu de problèmes semblables. Elle précise que M. et Mme BEAUFRERE sont des gens charmants et qu'il faut les comprendre. Elle a d'ailleurs été témoin de scènes concernant ces problèmes. Monsieur SANTANDREU précise que M. BEAUFRERE a autorisé les enfants à récupérer les ballons tombés dans leur cour pendant leur absence, tout en faisant attention de ne pas piétiner les fleurs.

Monsieur DELOUHANS prend la parole et constate 2 problèmes :

- dégradation de la maison de M. et Mme BEAUFRERE
- des enfants qui jouent

Il faudrait donc leur trouver un terrain. Il lui ait répondu qu'il y avait un terrain de foot à Turny, supprimé car les enfants ne l'utilisaient pas.

Monsieur FOUCHER indique que les conseillers ne peuvent émettre un avis sans avoir connaissance du dossier complet.

Monsieur SANTANDREU ajoute qu'il est plus aisé de faire lire le courrier par quelqu'un d'autre et signale que 33 % des habitants vivant à l'année au Fays ont moins de 25 ans dont 70 % sont mineurs.

Monsieur CHOLLET prend la parole et fait un résumé :

- réception de la lettre de M. et Mme BEAUFRERE demandant à ce qu'elle soit lue en conseil
- réponse de Madame le Maire à M. et Mme BEAUFRERE les informant qu'elle ne la lira pas dans l'immédiat
- courrier de Madame le Maire aux parents des enfants concernés
- -lecture de la lettre de M. et Mme BEAUFRERE en réunion de conseil à la demande des parents Il en conclut que cette lettre a été lue avec l'accord de tout le monde.

En ce qui concerne le courrier de Madame le Maire aux parents, Monsieur CHOLLET demande que le Conseil Municipal en ait connaissance.

Les parents précisent qu'une demande verbale a été faite auprès du Maire en vu de la réalisation d'un aménagement pour les jeunes. Elle leur a répondu que ce n'était pas dans les priorités. Monsieur CHOLLET demande que le Conseil en soit informé, chose qui n'a pas été faite. Madame BEZANCON indique que si le Fays a un terrain aménagé, il conviendra de le prévoir pour tous les hameaux.

Madame le Maire n'étant pas là pour défendre son point de vue, Madame CORGERON demande d'interrompre les débats et propose au Conseil de réfléchir aux solutions envisageables.

Monsieur CHOLLET insiste pour avoir connaissance de la lettre que Madame le Maire a envoyée aux parents.

Transformateur du Fays: Un fil est décroché du transformateur, Madame CORGERON incite les personnes non satisfaites par la présence de ce grand transformateur à se manifester par courrier en mairie afin d'appuyer la demande (déjà faite) d'implantation d'une cabine basse. Monsieur FROMONT signale également le transformateur de France Telecom au Fays qui ne sert plus à rien. Il est de nouveau évoqué à ce sujet, d'agrémenter l'emplacement par un parterre de fleurs, une fois les travaux de démolition réalisés pour la mise en valeur du puits communal.

Madame CORGERON demande si d'autres conseillers ont des questions à poser.

Commission cimetière: Monsieur CHOLLET informe le Conseil qu'il veut faire partie de la Commission du Cimetière. Madame CORGERON précise qu'il va y avoir de gros travaux à réaliser et en profite pour signaler qu'une jardinière a été achetée pour l'ossuaire.

Madame CORGERON demande au Conseil de voter pour que Monsieur CHOLLET fasse partie de la Commission du Cimetière. Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

Panneaux « Attention aux enfants au Bas-Turny et à Linant : Madame BOURGOIN informe le conseil que des administrés s'étonnent qu'il n'y en ait pas dans tous les hameaux. Monsieur FROMONT précise que les crédits seront prévus sur le budget 2003.

Madame CORGERON informe le Conseil que lorsque des livres ou CD empruntés à la bibliothèque reviennent détériorés ou sont égarés, il y a lieu de les refacturer aux parents.

Madame CORGERON demande au Conseil de prendre une délibération pour la refacturation aux familles.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour la refacturation aux familles en cas de perte ou détérioration de livres ou CD empruntés à la bibliothèque.

Monsieur FOUCHER demande que les éparages de la D.D.E. soient faits.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 50.

VISITE DE MONSEIGNEUR GILSON, ÉVÊQUE D'AUXERRE

Rendez-vous était pris samedi 22 février 2003 avec Mgr GILSON qui venait à la rencontre des habitants de TURNY lors de sa visite pastorale.

Il a d'abord été reçu à l'église ST-MAMMES par la municipalité.

Madame HENNON, Maire de TURNY, après l'avoir remercié de sa présence, a fait un bref historique de l'édifice religieux puis a répondu à ses questions sur les aspects humains et économiques de la commune.

Mgr GILSON et l'Abbé DUBOIS qui l'accompagnait, se sont félicités du bon entretien de notre belle église et ont constaté les travaux entrepris par la municipalité, rénovation effectuée du mobilier tel que le confessionnal et l'autel et à venir, comme celle des vitraux avec les Beaux-Arts et le Conseil Général.

Après avoir rappelé à la trentaine de paroissiens présents ses responsabilités d'Evêque et les projets de la communauté chrétienne, il a été accueilli à la mairie où un vin d'honneur était prévu.

Un dialogue simple et chaleureux s'est alors instauré et chacun a pu s'exprimer sans cérémonie.



Mgr GILSON a souligné l'importance qu'il accordait à l'enseignement religieux quel qu'il soit, associé à celui des valeurs de la République et de la morale, cette transmission des principes fondamentaux qui fera de nos jeunes des adultes responsables, tolérants et respectueux des autres et qu'on appelle... l'éducation.

Sur ce message d'espoir, Mgr GILSON a quitté une salle ravie pour CHAILLEY, autre village de son diocèse.

LES NEWS DU MOTOCLUB

Le motoclub de Turny vous souhaite une excellente année 2003

Le motoclub a un effectif de 50 licenciés. Le championnat s'est déroulé sur 12 courses. Voici le classement des pilotes pour la saison 2002.

80 cm3 (34 pilotes)

PARIGOT Frédéric :14 avec 10 courses BECARD Joël : 21 avec 5 courses

LAIGNEL Arnaud: 34 avec 1 course (première course en 80 avant il était en initiation moins de 12

ans)

125 ESPOIR (41 pilotes)

CARLIER Mickael: 1 avec 12 courses PICOT Yoann: 3 avec 11 courses

MOUSSY Christophe: 5 avec 11 courses MARTIN David: 20 avec 11 courses MINAUX François: 32 avec 6 courses

PETIT Yves: 34 avec 6 courses

BLONDEL Olivier: 41 avec 1 course (blessure

au genou)

250-500-4 temps ESPOIR (52 pilotes)

ARNAULT Frédéric : 4 avec 12 courses PARIGOT Rénald : 21 avec 7 courses LAMOLINE Christophe : 28 avec 5 courses

SABINI Frédéric: 43 avec 1 course VEILLARD Joël: 47 avec 1 course LETANG Guillaume: 50 avec 1 course

125 DEBUTANT (61 pilotes)

CANAPVILLE Simon: 5 avec 11 courses
MINAUX Thomas: 21 avec 8 courses
BAUDIN Alexandre: 23 avec 11 courses
MOMBLE Sébastien: 33 avec 6 courses
TORREGROSSA Franck: 39 avec 7 courses
PARIGOT Guillaume: 53 avec 4 courses
BERTHER Christophe: 60 avec 1 course

125 NOTORIETE (43 pilotes)

UNSWORTH Yann: 18 avec 8 courses

PRESTIGE PLUS DE 40 ANS (47 pilotes)

MOUSSERON Patrice: 10 avec 10 courses

MINAUX Pascal: 30 avec 6 courses SELINI Djemail: 32 avec 7 courses PARENTI Fabrice: 36 avec 4 courses

LAIGNEL Jean-François: 39 avec 4 courses

250-500-4 temps NOTORIETE (48 pilotes)

GODIN Benoît: 9 avec 10 courses DANEL Ludovic: 22 avec 8 courses

PARIS Jérôme: 40 avec 2 courses (blessure au poignet)

Au niveau championnat régional UFOLEP Joël BECARD est champion de Bourgogne en 80 cm³.

L'école de pilotage UFOLEP motocross organise sur le circuit de la pincette au FAYS deux stages les 16 et 23 mars.

LE MOTO CLUB DE TURNY ORGANISE LE 3 août 2003 SON 5éme MOTOCROSS DEPARTEMENTAL UFOLEP

NOUVEL AN ET GALETTE: REINES ET ROIS D'UN JOUR

Le 12 Janvier, deux cents habitants de notre commune ont eu le plaisir de se retrouver à l'occasion des voeux du maire et de la traditionnelle galette des rois.

Plusieurs maires du canton et Mr Gérard Bourgoin, conseiller général, nous honoraient de leur présence, ce dernier a insisté sur les avantages pour les communes de travailler ensemble.



Dans une ambiance conviviale, chacun a pu discuter autour d'un verre et devenir le roi ou la reine de la fête.

Après les discours, les prix des maisons fleuries et des décorations de Noël ont été remis aux lauréats

La commission des fêtes tient à remercier tous ceux qui ont à cœur d'embellir notre village été comme hiver et compte sur vous pour cet été;

MB CB

Concours des maisons fleuries

1er prix un bon d'achat de 30 Euros au Garden Flor et une plante à M Bernard et Mme HERMOSA 2ème prix un bon d'achat de 25 Euros et une plante à M etMme VIAUT 3ème prix un bon d'achat de 20 Euros et une plante à M etMme TRIPOT

Concours des décors de Noël de jour

1er prix un bon d'achat de 30 Euros et une plante à Met Mme VOIRIN 2ème prix un bon d'achat de 25 Euros et une plante à M VAN OYCKE et Mme HEDOU 3ème prix un bon d'achat de 20 Euros et une plante à M et Mme BLERY



Concours des maisons décorées de noël de nuit

1er prix un bon d'achat de 35 Euros et une plante à M et Mme ANTOINE 2ème prix un bon d'achat de 30 Euros et une plante à M et Mme CHAUSSIN 3ème prix un bon d'achat de 25 Euros et une plante à M et Mme CONTASSOT 4ème prix un bon d'achat de 20 Euos et une plante à M et Mme MARTIN

DESTINATION PORTSMOUTH

Pour la 6ème fois, l'A.F.R. du Créanton a organisé, pendant les vacances de la Toussaint, un voyage en Angleterre auquel ont participé 26 habitants (dont 15 enfants), de Turny et de ses environs.

Ce séjour, qui a pour but de faire découvrir ce pays aux enfants qui suivent les cours d'anglais de l'association, est subventionné en partie par l'A.F.R. pour ceux dont c'est le premier voyage; bon nombre d'entre eux ont déjà renouvelé l'expérience.

L'hébergement, qui a été assuré par des familles d'accueil, a permis à chacun d'utiliser (bon gré, mal gré!), ses connaissances linguistiques tout en découvrant d'une façon conviviale les us et coutumes de l'Angleterre.

Au programme:

Visite de Londres et de ses principaux monuments : Buckingham Palace, la Tour de Londres, Trafalgar Square etc ... puis l'après-midi visite du British museum où les enfants ont pu admirer la «pierre de rosette» et les momies dans les salles Egyptiennes.

Pour la «petite histoire», une manifestation très british (bon enfant), contre la guerre en Irak, est venue « troubler » la fin de notre visite.

Le deuxième jour a été consacré à Portsmouth avec la visite du navire Victory de l'Amiral Nelson, et le musée de la marine; après-midi shopping dans un grand centre commercial de la ville.

Pour terminer, nous avons passé une journée à Brighton où l'on a pu admirer et visiter le célèbre «Royal Pavilion», le musée des pêcheurs et l'aquarium pour le plus grand plaisir des enfants.

De retour, fatigués mais ravis, nos voyageurs se sont promis de repartir à la prochaine occasion...



Une vue du groupe...

L'OURS

Nos enfants de maternelle sont allés visiter une exposition sur l'ours au museum d'histoire naturelle d'Auxerre. Voici leur compte-rendu.

Les enfants de la Grande Section expliquent ce qu'ils ont appris à propos de l'ours.

Les ours

Il y a plusieurs sortes d'ours : l'ours polaire, l'ours cocotier, l'ours brun, l'ours des cavernes, l'ours à lunettes, l'ours à collier, le panda et l'ours noir. Il y a longtemps que l'ours des cavernes est mort, il vivait avec les dinosaures.

Les ours mangent des champignons, du poisson, des feuilles, des fruits, de la viande. Les ours habitent dans une grotte (c'est la tanière).

Les ours habitent dans les montagnes et font leurs bébés en hiver.









Les enfants de Petite Section apprennent à reconnaître les 3 ours principaux:

- -l'ours brun,
- -l'ours blanc (ou ours polaire),
- le panda.

Les enfants de Moyenne Section racontent leur matinée du 16 janvier.

On est venu à l'école et on est monté dans le car.

Nous sommes arrivés au Muséum et on a vu:

- l'ours blanc,
- -1'ours des cavernes,
- l'ours à collier,
- -1'ours brun.
- l'ours à lunettes,
- le panda,
- la maman et les 2 petits.

On a fait des jeux sur l'ours et on a vu le film « C'est pas sorcier! » sur les ours.

Ensuite, on est rentré à l'école.



Et vous? avez-vous su les reconnaître?

NOS AMIS ET ENNEMIS, LES CHIENS

La possession d'un chien, dans nos communes rurales, est un plaisir et permet de se sentir quelque peu en sécurité. Rien, ici, ne laisse à penser qu'il peut apporter des désagréments. Il apporte, comme toutes choses, des droits et des devoirs qui peuvent s'apparenter, pour certains, à du simple civisme et à du bon sens, pour d'autres, il est nécessaire de rappeler la loi.

Par ailleurs, et en préambule, je remarque qu'il est de plus en plus courant que des chiens dits errants, arrivent en mairie, où il faut rechercher leur propriétaire, réussir à l'avertir, pour qu'il vienne rechercher son animal. Mettre simplement sur le collier : nom, prénom et coordonnées du propriétaire faciliterait la tache de nos employés.

Rappeler la loi peut permettre de ne pas avoir à la faire appliquer de façon répressive. Voici donc quelques règles et lois en vigueur concernant les chiens :

- Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.
- Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et de façon générale tout animal domestique quel qu'il soit, ou de les abandonner
- Mal maîtrisée par leur propriétaire, l'agressivité potentielle de certains chiens est à l'origine d'accidents, parfois dramatiques.

La loi du 6 janvier 1999 a pour objectif de concilier la tranquillité, la sécurité publique et la présence de ces chiens dans notre environnement.

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont :

Les chiens de 1^{ere} catégorie dits d'attaque dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables aux Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (= Pitbulls), Mastiff (=boerbulls), Tosa doivent :

- o Être stérilisés
- o Être interdits d'accès, même muselés, aux lieux publics.

Les chiens de 2^{eme} catégorie dits de garde ou de défense de races American Staffordshire terrier (= Pitbulls), Rottweiler, Tosa et les chiens dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables aux Rottweiler doivent:

o Être muselés et tenus en laisse dans les lieux publics et les locaux ouverts au public

Le propriétaire de ces types de chien doit :

- o S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique
- o Le faire vacciner régulièrement contre la rage
- o Le déclarer à la mairie du lieu de résidence du chien
- o Être assuré pour les dommages aux tiers
- o Le museler et le tenir en laisse sur la voie publique

La mise en fourrière des chiens, dits errants, est une loi applicable sans préavis. Le maire a le droit, le cas échéant, d'aller jusqu'à la demande d'euthanasie de l'animal si les rappels à l'ordre et la loi ne sont pas respectés.

Pour la tranquillité de tous, le respect de chacun est une priorité.

Et n'oubliez pas que ce ne sont pas toujours les chiens des autres qui aboient en l'absence de leur maître, ni ceux des autres qui s'échappent ...

ESCAPADE EN NORMANDIE

Les pompiers de Turny vous invitent à vous joindre à eux pour une « escapade en Normandie »

du Jeudi 29 Mai au samedi 31 Mai 2003

(soit 3 jours et 2 nuits).

Programme du circuit

Jeudi 29:

Départ de Turny vers 03H45. Arrêt en cours de route pour le petit déjeuner.

Visite guidée du Domaine de Saint-Hippolyte à Saint Martin de la Lieue (visite de la ferme, de la fromagerie de Livarot et Pont-l'Evêque A.O.C avec dégustation).

Déjeuner à l'Escale du Vitou.

Visite des caves de Gérard Périgault à Silly en Gouffern avec une dégustation de cidre et de pommeau.

Visite guidée du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle à Alençon.

Dîner à l'île de Sées à Macé.

Spectacle des Musilumières dans la cathédrale de Sées.

Hébergement à l'hôtel Ibis à Alençon.

Prix par personne **302 EUROS** (transport, pension complète avec boissons, logement, visites guidées et libres, dégustation et sons et lumières)

Vendredi 30:

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite libre de l'atelier du cuivre à Villedieu les Poêles.

Visite guidée de la fonderie des cloches.

Déjeuner au restaurant « les 13 assiettes ».

Visite libre du Mont Saint-Michel.

Visite guidée de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Dîner et hébergement à l'hôtel « le Relais du Mont » à Céaux.

Samedi 31:

Petit déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la Pointe du Grouin.

Visite guidée d'une entreprise ostréicole avec dégustation de 6 huîtres creuses, un verre de vin, pain et beurre.

Déjeuner à la crêperie du Port de Cancale.

Visite guidée d'une filature d'andouilles au Teilleul avec dégustation.

Retour vers Turny avec dîner en cours de route.

CB

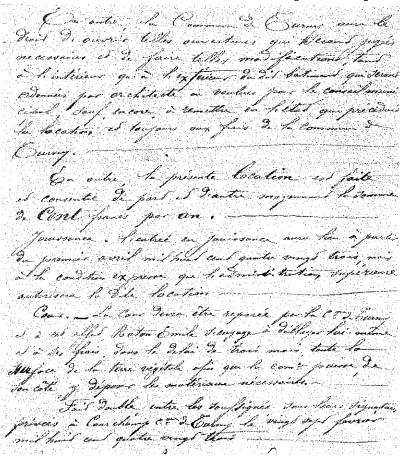
Informations et réservation **avant le 15 Avril 2003** auprès de Alain FROMONT au 03 86 43 45 87 ou de Jean-François BOUZONIE au 03 86 56 24 27 ou de Laurent BOURGOIN au 03 86 56 26 79

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

1883, année d'un projet d'école à Linant.

Le 4 février, après l'exposé de l'un de ses membres (bulletin de novembre 2002), le Conseil Municipal accepte par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions d'inscrire au budget additionnel la somme de 1200F pour servir à l'appropriation d'une maison qui sera louée à Linant.

Le 27 février 1883, une promesse de location établie entre Émile RATON et Désiré MARTIN, maire pour 9 années consécutives. La salle d'école sera construite dans la grange. Cependant, à l'expiration du bail, « l'écurie qui aura été détruite devra être rétablie dans les mêmes conditions qu'elle se trouve aujourd'hui, et aux frais de la commune de Turny. Quant à la grange, les grandes portes seront supprimées, mises en réserve sur la cave afin de les remettre en lieu et place à l'expiration du bail. »



Le 10 juin de la même année, un architecte détaillait les travaux réellement à réaliser, coût prévu 1966,11 F.

Le 24 juin, un des membres du conseil croit devoir présenter quelques observations « parce qu'il est nécessaire que le conseil délibère en connaissance de cause et aussi parce qu'il faut que l'administration soit entièrement renseignée avant de donner son autorisation pour que dans l'avenir, la commune n'ait point à recevoir les reproches qu'elle aurait encourus si elle agissait autrement ». Le conseil souhaite alors que le projet d'appropriation soit d'abord soumis à la sanction de l'administration...

Et l'Inspection Académique, le 24 août 1883 à Monsieur le Préfet de l'Yonne : « J'ai l'honneur de vous retourner le dossier relatif au projet de création d'une école enfantine au

hameau de Linant, commune de Turny. Cette école serait amenée à desservir :

- 1) le hameau de Linant, situé à 1,750 kilomètres du bourg de Turny et dont la population s'élève à 259 habitants
- 2) celui de Courchamp, situé à 2,500 kilomètres de Turny et dont la population s'élève à 84 habitants. Ces deux hameaux comptent une population totale de 26 enfants des 2 sexes âgés de 3 à 7 ans : 13 garçons, 13 filles.

Mais, il est à remarquer que le hameau de l'Hôpital compte une population de 86 habitants, qu'il est situé à une distance à peu près égale du bourg de Turny et du hameau de Linant, ce qui porte à croire que quelques enfants de ce hameau pourraient également fréquenter de préférence l'école de Linant si elle est créée. Les raisons qui militent en faveur de cette création me semblent donc assez sérieuses pour être prises en considération; mais les moyens proposés par la municipalité pour réaliser ce projet me paraissent de tout point inacceptables. Je vous prie monsieur le Préfet de vouloir bien proposer au conseil départemental de l'instruction publique de décider la création au hameau de Linant d'une école enfantine où seraient reçus les enfants des deux sexes de 3 à 7 ans.

Mais l'ouverture de la dite école n'aura lieu que si la commune présente un projet d'installation plus convenable au double point de vue du local et du mobilier scolaire». À suivre....

GC